

La journée d'étude sur la ville entrepreneuriale durable dans la continuité du programme sur la ville entrepreneuriale. L'objectif était de faire le point sur l'état d'avancement du programme d'une part en définissant le cadre méthodologique de l'étude (définitions, concepts, revue de la littérature, etc.), d'autre part en réunissant les principaux acteurs au niveau local et national (sur la réalité du terrain dunkerquois et national).

Deux sujets majeurs et complémentaires ont été abordés, d'une part l'entrepreneuriat éco-innovant et la dynamique du territoire dunkerquois (table ronde 1), d'autre part l'écologie industrielle et la transition durable (table ronde 2).

Présentation de la journée par :

- Isabelle Laudier, Institut CDC pour la recherche
- Dimitri Uzunidis, RRI, ULCO

Intervenantes de la première table ronde (Coordonnée par Sophie Boutillier) :

- Sophie Boutillier, RRI, ULCO
- Nadine Levratto, RRI, Université Paris Ouest La défense
- Stéphanie Petzold, Kedge Business School, Bordeaux
- Laurice Alexandre-leclair, RRI, Université Paris Descartes
- Anna Melsen, Plateforme d'innovation I-Fret, Dunkerque
- Jean-Claude Darque, Maire d'Auchy-Les- Hesdin

Intervenants de la seconde table ronde (coordonnée par Blandine Laperche) :

- Blandine Laperche, RRI, ULCO
- Sabrina Brulot, Université de Troyes
- Robin Boquet, vice-président Conseil scientifique, ULCO
- Philippe Serizier, Institut CDC pour la Recherche
- Céline Merlin-Brogniart, RRI, Université de Lille 1
- Antje Brumeister, RRI, IFSTTAR
- Peggy Ricart, Ecopal

Introduction : Qu'est-ce qu'une ville entrepreneuriale durable ?

Une ville entrepreneuriale durable (RRI, 2014) est une ville dynamique qui s'efforce de mobiliser des ressources sur le plan social, politique, économique, culturel et environnemental à l'intérieur d'un cadre institutionnel cohérent au service d'une stratégie clairement définie de développement économique et social respectueux de la préservation des ressources naturelles. Les objectifs de la ville entrepreneuriale durable sont doubles :

a) **Table ronde 1 - L'entrepreneuriat éco-innovant et dynamique du territoire** : comment promouvoir la création d'éco-entreprises, soit des entreprises dont les activités produisent des biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-

systèmes. Les éco-technologies incluent les technologies, services et biens réduisant les risques environnementaux et minimisant la pollution et l'utilisation des ressources (OCDE, Eurostat, 1999). Quelle est la genèse du concept de la ville entrepreneuriale durable ? Quels sont les acteurs institutionnels d'une ville entrepreneuriale durable ? Quels éléments de comparaison avec d'autres territoires concernant la définition de la ville entrepreneuriale ? Profils d'entrepreneurs éco-innovants dans d'autres territoires.

b) **Table ronde 2 – Ecologie industrielle et transition durable** : Optimiser les flux d'énergie et de matières entre les entreprises localisées dans un territoire suivant le schéma d'une économie circulaire (écologie industrielle). Le rôle pionnier joué par Dunkerque en matière d'écologie industrielle. Quels éléments d'enseignements peut-on tirer d'autres territoires ? Comment le développement des circuits courts industriels peut jouer un effet de levier en matière de développement territorial ? Quelle nouvelle symbiose entre l'industrie et les services pour promouvoir un territoire industriel à la fois plus efficient et plus propre ? Quel est le rôle des acteurs institutionnels pour promouvoir le développement de l'écologie industrielle ?

Compte rendu rédigé par Sophie Boutillier – juin 2014